

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## Extrait du registre des délibérations

Convocation du 19 septembre 2019  
Compte rendu affiché le 27 septembre 2019  
Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019  
Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents :** M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLIET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents :** M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élu :** Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>		
Présents	: 27	28	27
Représentés	: 5	4	3
Absents	: 1	1	3

**N° 2019-09-000**

**Objet : DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**  
**Rapport de Luc BERTHOUD, Maire**

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 8 avril 2014, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- autorisation de réalisation de travaux sur une parcelle privée à Montarlet,
- bail de colocation pour un logement situé au stade Raoul Villot,
- bail commercial pour la supérette située Place du Bourg.

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## Extrait du registre des délibérations

Convocation du 19 septembre 2019  
Compte rendu affiché le 27 septembre 2019  
Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019  
Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents :** M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLINET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents :** M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue :** Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>		
Présents	: 27	28	27
Représentés	: 5	4	3
Absent(s)	: 1	1	3

**N° 2019-09-001**

**Objet : AVENANT N°1 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION D'UNE PRESTATION D'ASSURANCE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE**

**Rapport de Sylvie VUILLERMET, Adjointe**

Par délibération du 30 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé la convention avec Grand Chambéry pour l'adhésion au groupement de commandes pour l'assurance de la flotte automobile.

La convention est entrée en vigueur après signature par les parties pour une durée allant jusqu'à l'expiration du marché correspondant, soit initialement au 31 décembre 2019.

En vue du renouvellement du marché d'assurance de la flotte automobile correspondant, une étude a été menée par Grand Chambéry en sa qualité de coordonnateur du groupement, qui a permis de mettre en évidence le fait que le groupement actuel n'était pas opportun et qu'il serait nécessaire d'envisager un montage différent.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Les axes d'amélioration concernent la possibilité d'un contrat unique (un contrat par membre actuellement), la création de lots séparés en fonction des tailles de flotte et l'hypothèse de l'abandon du groupement de commandes. Il convient également de souligner que les mauvais résultats de quelques membres du groupement, en terme de sinistralité, pourraient mettre en péril la viabilité du groupement de commandes s'il était relancé en l'état.

Par conséquent, afin de définir au mieux les besoins de chaque membre et le meilleur montage pour disposer d'une mise en concurrence optimale et obtenir une garantie adaptée à un coût satisfaisant pour tous, il est proposé de prolonger la convention de groupement de commandes d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette prolongation nécessite de passer un avenant au marché d'assurance de la flotte automobile, pour le prolonger également pour une durée d'un an.

Ce projet d'avenant n° 1 a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 11 septembre 2019.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

### ***Le Conseil Municipal :***

- \* approuve le projet d'avenant n° 1 à la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe,***
- \* autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes.***

**Projet de  
convention**

***Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme



**Le Maire**

**Luc BERTHOUD**

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Convocation du 19 septembre 2019  
Compte rendu affiché le 27 septembre 2019  
Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019  
Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents** : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLIET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents** : M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue** : Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>		
Présents	: 27	28	27
Représentés	: 5	4	3
Absent(s)	: 1	1	3

**N° 2019-09-002**

**Objet** : **ACQUISITION D'UNE PARCELLE FORESTIÈRE À MADAME PAULETTE  
DECOLLE - LIEU-DIT LES MONTÉES**

**Rapport de Luc BERTHOUD, Maire**

La Ville a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'une parcelle forestière cadastrée section F n° 165 d'une superficie de 1 110 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme Paulette DECOLLE.

Cette parcelle classée en zone N (naturelle) et bordant la forêt communale, contribuera à la poursuite du développement d'une gestion durable de la forêt communale et limitera ainsi le morcellement des emprises privées.

Après négociation, un accord est intervenu pour un prix d'acquisition à 388,50 €.

Madame Paulette DECOLLE a confirmé son accord par courrier en date du 5 juillet 2019.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 11 septembre 2019.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

**Le Conseil Municipal :**

- \* approuve l'acquisition à Madame Paulette DECOLLE de la parcelle cadastrée section F n°165 d'une superficie de 1 110 m<sup>2</sup>, pour un montant de 388,50 €,**
- \* autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.**

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme



**Le Maire**

**Luc BERTHOUD**

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## Extrait du registre des délibérations

Convocation du 19 septembre 2019  
Compte rendu affiché le 27 septembre 2019  
Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019  
Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents** : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLIET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents** : M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue** : Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>		
Présents	: 27	28	27
Représentés	: 5	4	3
Absent(s)	: 1	1	3

**N° 2018-09-003**

Objet : **CESSION DE TERRAIN À LA SCI ALPINACOR - RUE DE LA PETITE EAU - LIEU-DIT LES ILES**

**Rapport de Luc BERTHOUD, Maire**

Dans le cadre du projet d'extension d'un bâtiment à usage professionnel, la Ville a été sollicitée par la SCI ALPINACOR, pour la cession d'une unité foncière correspondant à l'emprise de la voie ferrée désaffectée à hauteur de la rue de la Petite Eau.

Cette unité classée en zone Ue du PLU comprend les parcelles cadastrées section AD n° 458 et 452p d'une superficie d'environ 1 000 m<sup>2</sup> (division cadastrale en cours).

Une estimation de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Savoie, service France Domaine, a été sollicitée et a confirmé la valeur de cession pour un montant de 60 € le m<sup>2</sup>.

La SCI ALPINACOR a confirmé son accord par courriel en date du 4 septembre 2019 avec la prise en charge des frais de géomètre relatifs à la division cadastrale.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Ce rapport a été soumis à la séance de la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 11 septembre 2019.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

***Le Conseil Municipal :***

- \* approuve la cession à la SCI ALPINACOR, des parcelles communales cadastrées section AD n° 458 et 452p, d'une superficie totale d'environ 1 000 m<sup>2</sup>, pour un montant de 60 € le m<sup>2</sup>,***
- \* autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette cession et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.***

***Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme



**Le Maire**

**Luc BERTHOUD**

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Convocation du 19 septembre 2019

Compte rendu affiché le 27 septembre 2019

Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019

Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents** : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLINET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents** : M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue** : Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>		
Présents	: 27	28	27
Représentés	: 5	4	3
Absent(s)	: 1	1	3

**N° 2019-09-004**

**Objet : CONVENTION TRIPARTITE CONSEIL DÉPARTEMENTAL / LE BOURGET DU LAC / LA MOTTE-SERVOLEX RELATIVE AU RACCORDEMENT AU GIRATOIRE DE SAVOIE TECHNOLAC SUR LA RD 1504**

**Rapport de Luc BERTHOUD, Maire**

La sécurisation et l'insertion de la route du Tremblay (RD 14) au niveau du giratoire de Savoie Technolac sur la Route Départementale 1504 (RD 1504) ont fait l'objet de réflexions et d'études.

Le Conseil Départemental a ainsi récemment présenté le projet de convention définissant les obligations respectives des Communes de La Motte-Servolex et le Bourget du Lac et du Département dans la réalisation, le financement, la gestion et l'entretien des ouvrages créés pour ce futur raccordement de la RD 14 au giratoire de Savoie Technolac.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Le présent projet de convention définit les modalités de l'aménagement, la répartition du rôle de maître d'ouvrage et de maître d'oeuvre, les modalités financières, la gestion et l'entretien à terme des ouvrages.

L'enveloppe estimative des travaux s'élève à 210 000 € H.T. dont le Département assure le financement et la réalisation, avec un remboursement par les deux Communes à hauteur de 25 % chacune (après l'achèvement des travaux).

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 11 septembre 2019.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

### **Le Conseil Municipal :**

- \* **approuve le projet de convention tripartite [Département de la Savoie, Le Bourget du Lac et La Motte-Servolex] pour le raccordement de la Route Départementale 14 (RD 14) au giratoire de Savoie Technolac sur la Route Départementale 1504 (RD 1504),**
- \* **autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.**

### **Projet de convention**

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme



**Le Maire**

**Luc BERTHOUD**

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## Extrait du registre des délibérations

Convocation du 19 septembre 2019

Compte rendu affiché le 27 septembre 2019

Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019

Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents :** M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELOU - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLIET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents :** M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue :** Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>		
Présents	: 27	28	27
Représentés	: 5	4	3
Absent(s)	: 1	1	3

**N° 2019-09-005**

**Objet : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS ROUTE DU TREMBLAY (ROUTE DÉPARTEMENTALE 14) - DEMANDE DE SUBVENTION AU SDES**

**Rapport de Laurent GRILLAUD, Adjoint**

La Ville va réaliser un trottoir en enrobé sur le secteur de la route du Tremblay (Route Départementale 14), côte de Pouly.

Dans ce cadre, il est prévu de réaliser sur le même périmètre les travaux d'enfouissement de l'ensemble des réseaux secs (électriques basse tension, télécommunications et éclairage public).

Les travaux d'enfouissement électriques de basse tension sont éligibles à une participation financière du SDES.

Le montant estimatif de l'ensemble de l'opération s'élève à 261 053,59 € TTC (dont 174 338,70 € TTC à la charge de la commune, le solde étant à la charge du SDES), avec un début des travaux programmé le 21 octobre 2019.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Le taux de participation du SDES est dégressif car il est lié à la somme totale des travaux engagés sur un exercice, concernant plusieurs opérations.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement Durable du 11 septembre 2019.

En conséquence et afin d'inscrire la demande de subvention pour la programmation 2019, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

***Le Conseil Municipal :***

***\* approuve le projet d'enfouissement des réseaux aériens de la route du Tremblay (route départementale 14),***

***\* sollicite l'aide financière du SDES pour les travaux d'enfouissement électriques de basse tension,***

***\* sollicite une dérogation afin de débiter les travaux avant l'octroi de la subvention.***

***Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire**



**Luc BERTHOUD**

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Convocation du 19 septembre 2019

Compte rendu affiché le 27 septembre 2019

Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019

Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents** : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLIET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents** : M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue** : Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>		
Présents	: 27	28	27
Représentés	: 5	4	3
Absent(s)	: 1	1	3

**N° 2019-09-006**

**Objet** : **PROJET DE GÉOTHERMIE SALLE LES PERVENCHES ET ÉCOLE DE LA VILLETTE - DEMANDE DE SUBVENTION À GRAND CHAMBÉRY AU TITRE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA CHALEUR RENOUVELABLE**

**Rapport de Luc BERTHOUD, Maire**

Par deux délibérations en date du 20 mai 2019, le Conseil Municipal a approuvé les travaux de création d'installations de géothermie assistées par pompes à chaleur à l'école La Villette et la salle les Pervenches, et sollicité une aide de l'ADEME via un appel à projets dédié.

A l'instruction des dossiers, il apparaît que ces projets n'ont pas la taille critique pour correspondre à l'appel à projets de l'ADEME et qu'il convient plutôt de les financer via un autre dispositif piloté par Grand Chambéry suite à sa labellisation « Territoire à Energie Positive ». Il s'agit d'un Contrat de Développement Territorial des Energies Renouvelables pour la production de chaleur. Par ce contrat, Grand Chambéry souhaite subventionner en trois ans plus de 40 projets collectifs destinés à la production de chaleur, de type chaufferies bois, solaire thermique, géothermie pour un montant d'investissement de 1,2 million d'euro.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

C'est pourquoi cette nouvelle délibération est proposée, afin de solliciter auprès de Grand Chambéry les subventions mobilisables pour la réalisation des travaux d'installation de pompe à chaleur sur sondes géothermiques, sur l'école de La Villette et la salle polyvalente Les Pervenches.

Le montant des travaux pour ces deux projets de géothermie, maîtrise d'œuvre comprise, a été estimé suite à une étude de faisabilité réalisée par le bureau d'étude INDDIGO au 1<sup>er</sup> semestre 2019. Le détail du montant des travaux et le plan de financement est indiqué dans le tableau suivant :

<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Installation d'une PAC sur sondes géothermiques - Salles Les Pervenches (eq. 3,48 Tep/an)	114 000,00 €	136 800,00 €
Installation d'une PAC sur sondes géothermiques - Ecole de La Villette (eq. 3,96 Tep/an)	101 800,00 €	122 160,00 €
Rénovation thermique d'enveloppe associée - Ecole de La Villette	49 000,00 €	58 800,00 €
<b>TOTAL (A) =</b>	<b>264 800,00 €</b>	<b>317 760,00 €</b>
<b>Nature des financements</b>	<b>Montant</b>	
CoT Chaleur Renouvelable Grand Chambéry		
<i>Salle Les Pervenches</i>	32 400,00 €	
<i>Ecole de La Villette</i>	36 900,00 €	
<b>TOTAL (B) =</b>	<b>69 300,00 €</b>	
<b>Restant à charge en € HT (A-B) =</b>	<b>195 500,00 €</b>	

Il est rappelé pour information qu'en ce qui concerne la salle des Pervenches des subventions au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont aussi été sollicitées et sont toujours en cours d'instruction.

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement durable du 11 septembre 2019.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

***Le Conseil Municipal :***

- \* ***sollicite, dans le cadre du Contrat Territorial de Développement Territorial de la Chaleur Renouvelable Grand Chambéry, une subvention du montant le plus élevé possible pour les travaux d'installation de PAC sur sondes géothermiques pour la salle Polyvalente Les Pervenches et l'école de La Villette,***
- \* ***donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce projet.***

***Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme



**Le Maire**

**Luc BERTHOUD**

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## Extrait du registre des délibérations

Convocation du 19 septembre 2019  
Compte rendu affiché le 27 septembre 2019  
Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019  
Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents** : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLIET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents** : M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue** : Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>		
Présents	: 27	28	27
Représentés	: 5	4	3
Absent(s)	: 1	1	3

**N° 2019-09-007**

**Objet** : **FORÊT COMMUNALE – AJOUT D'UNE COUPE AU TABLEAU D'ÉTAT D'ASSIETTE DES COUPES POUR L'ANNÉE 2019**

**Rapport de Hélène JACQUEMIN, Conseillère Municipale**

Le plan d'aménagement 2010-2024 de la forêt communale de La Motte-Servolex prévoit l'ordre des coupes de bois, nommées coupes réglées.

Il est nécessaire de donner autorisation à l'Office National des Forêts de procéder au martelage des coupes inscrites au plan d'aménagement, et de désigner une ou plusieurs personnes, élues ou agents, pour la réception des opérations détaillées ci-dessous.

Par délibération du Conseil municipal du 10 juillet 2018, les règles d'exploitation en forêt communale et le tableau d'état d'assiette des coupes a été fixé. Il est proposé d'ajouter une coupe à l'état d'assiette 2019 (pour mémoire en pièce jointe) pour permettre la délivrance de bois sur pied pour la pratique d'affouage selon le descriptif ci-après :

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## Extrait du registre des délibérations

Parcelle	Type de coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation – décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP	Contrat d'appro	Autre gré à gré			
18	TS	150	1	Non fixé	2019						X		Affouages en zone demandée par la commune	

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration, AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RA rase

<sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

<sup>3</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Pour mémoire, le mode de délivrance des Bois d'affouage est la délivrance des bois sur pied.

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, les élus garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied, demeurent ceux désignés par délibération du 10 juillet 2018 : Sébastien BOLLON, Marie BUNOZ, Christophe VALENTINO.

Pour l'année 2019, ils seront soumis solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L 138-12 du Code Forestier, conformément à l'article L 145-1 du même Code.

Ce projet a été soumis à la commission urbanisme, travaux et développement durable du 11 septembre 2019.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

### **Le Conseil Municipal :**

**\* approuve l'ajout de la coupe présentée à l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019,**

**\* donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.**

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Convocation du 19 septembre 2019  
Compte rendu affiché le 27 septembre 2019  
Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019  
Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents** : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLIET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents** : M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue** : Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>		
Présents	: 27	28	27
Représentés	: 5	4	3
Absent(s)	: 1	1	3

**N° 2019-09-008**

**Objet** : **SOUTIEN FINANCIER AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION DE VÉHICULES À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

**Rapport de Eric CARENCO, Adjoint**

L'enveloppe budgétaire 2019 relative aux subventions pour le soutien financier pour l'acquisition de véhicules à assistance électrique et de vélos pliants était fixée initialement à 5 000 €.

Pour répondre aux nombreuses demandes présentées cette année, cette enveloppe est portée à 8 000 €, par prélèvement de 3 000 € sur l'enveloppe des subventions pour le soutien aux particuliers pour le recours aux énergies renouvelables, aux broyeurs de végétaux et aux récupérateurs d'eau pluviale, moins sollicitée. En conséquence cette enveloppe est réduite de 4 000 € à 1 000 €.

Concernant l'acquisition de vélos à assistance électrique et de vélos pliants, l'aide financière s'élève à 20 % du montant H.T. du véhicule, plafonnée à 150 €, attribuée aux seuls véhicules disposant du marquage CE.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Les dossiers proposés ont été vérifiés et validés :

TYPE	NOM	PRENOM	ADRESSE	MONTANT ACHAT H.T.	MONTANT SUBVENTION
Vélo électrique	TOCHON	Michèle	45, rue Joseph de Montfort	583,33 €	116,67 €
	DUBOEUF	Fanélie	4381, route du Tremblay	1 250,00 €	150,00 €
	MENDES	Céline	2211, route de l'Epine	1 083,33 €	150,00 €
	RIGOLLIER	Annie	274, rue Pierre et Marie Curie	1 978,38 €	150,00 €
	GUICHARD	Jacques	242, route du Noiray	2 999,17 €	150,00 €
	FONT	Nicolas	248, rue le Cheminet d'en Bas	1 832,50 €	150,00 €
	LECLAIRE	Alexandre	90, rue Joseph de Montfort	1 582,54 €	150,00 €
	REBOURG	Véronique	499, rue Auguste Renoir	2 106,67 €	150,00 €
	KIMOUDJOGLOU-VOULANT	Fabien	278, rue Pierre et Marie Curie	1 574,25 €	150,00 €
	PICHON-MARTIN	Nelly	250, résidence Sainte Anne	1 799,33 €	150,00 €
	GERBET	Jean-Paul	4650, route du Tremblay	1 832,50 €	150,00 €
	CATHALA	Catherine	558, route de l'Eglise du Tremblay	2 332,50 €	150,00 €
	JARCIN	Jeannine	209, rue Auguste Renoir	1 820,00 €	150,00 €
	LECUELLE	Christophe	813, chemin Louis de Pingon	1 999,17 €	150,00 €
	PEDRETTI	Sébastien	246, route du Noiray	1 666,58 €	150,00 €
	CORTES	Philippe	137, rue du Docteur Gasca	1 832,50 €	150,00 €
	CHRISTIAN	Sylvaine	2297, route des Granges	1 665,83 €	150,00 €
	JOLIVET	Denis	89, chemin de la Guetta	1 915,90 €	150,00 €
	RIGHETTO OGIER	Alexandra	218, chemin de Beauvoir	1 915,83 €	150,00 €
<b>TOTAL :</b>					<b>2 816,67 €</b>
Déjà versé					4 824,50 €
<b>TOTAL</b>					<b>7 641,17 €</b>
<b>Solde Disponible</b>					<b>358,83 €</b>

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement durable du 11 septembre 2019.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

***Le Conseil Municipal :***

***\* valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour les vélos à assistance électrique et leur accorde les montants proposés.***

***Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire**



**Luc BERTHOUD**

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## Extrait du registre des délibérations

Convocation du 19 septembre 2019  
Compte rendu affiché le 27 septembre 2019  
Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019  
Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents :** M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLIET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents :** M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue :** Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>		
Présents	: 27	28	27
Représentés	: 5	4	3
Absent(s)	: 1	1	3

**N° 2019-09-009**

**Objet : ESPACE SANS TABAC - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL SAVOIE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER**

**Rapport de Luc BERTHOUD, Maire**

Première cause évitable de mortalité en France, le tabagisme est responsable de plus de 73 000 morts par an dont 45 000 par cancer. Le nombre de morts lié au tabac s'accroît et pèse de plus en plus lourd sur notre système de protection sociale. Il est par ailleurs responsable d'une pollution environnementale des sols et des milieux aquatiques par la production de mégots faiblement biodégradables et émettant plusieurs dizaines de substances nocives pour l'environnement.

L'instauration d'Espaces sans tabac est un instrument d'action, proposé par la Ligue contre le Cancer et à disposition des communes, pour participer à cette lutte contre le tabagisme. Ces espaces visent à :

- Dénormer la consommation de tabac, et ainsi réduire l'initiation des jeunes au tabagisme et encourager les fumeurs au sevrage tabagique ;
- Limiter l'exposition du public au tabagisme passif, notamment les enfants ;
- Préserver l'environnement de la pollution par les mégots et limiter les risques d'incendies.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Le Comité Départemental de la Savoie de la Ligue contre le cancer est un partenaire de longue date de la Ville de La Motte-Servolex. L'association a donc tout naturellement proposé à la Ville la labellisation « Espace sans tabac » de deux parcs publics accueillant du public sensible et présentant un environnement préservé, grâce à la signature d'une convention de partenariat d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction :

- La place Pierre Millon et le quart Sud Est du Parc Henri Dunant, équipés pour l'accueil d'un public jeune et sénior, et particulièrement ouvert aux initiatives intergénérationnelles ;
- Le Parcours santé nature du Nant Bruyant, support d'activité sportive et de plein air le long du cours d'eau, encore très préservé à la hauteur du Parc.

Une carte des périmètres « Espace sans tabac » proposée est jointe à la présente délibération. Ce périmètre pourra être élargi à d'autres espaces publics, sans nécessité de nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Dans le cadre de cette labellisation, la Ville de La Motte-Servolex, accompagnée par le Comité Départemental de la Ligue contre le cancer, s'engage à :

- Matérialiser le périmètre des espaces sans tabac par l'apposition de panneaux d'information « Espace sans tabac » (visuel joint à la présente délibération) fournis par le Comité Départemental de la Ligue contre le cancer ;
- Prendre un arrêté municipal d'interdiction de consommation de tabac dans les espaces labellisés, dans les 3 mois suivant la signature de la Convention « Espace sans tabac », indiquant le périmètre des espaces publics concernés (un nouvel arrêté sera pris dans l'hypothèse d'une évolution dudit périmètre).

Ce projet a été soumis à la Commission Urbanisme, Travaux et Développement durable du 11 septembre 2019.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

### **Le Conseil Municipal :**

- \* **valide la labellisation d'espaces publics en « Espace sans tabac » dans les conditions précisées ci-dessus et selon les termes de la convention de partenariat ;**
- \* **autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat Espaces labellisés « Espace sans tabac » et à prendre tout arrêté de police nécessaire à l'application des termes de ladite convention.**

**Projet de convention annexé**

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## Extrait du registre des délibérations

Convocation du 19 septembre 2019  
Compte rendu affiché le 27 septembre 2019  
Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019  
Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents** : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLINET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents** : M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue** : Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>		
Présents	: 27	28	27
Représentés	: 5	4	3
Absent(s)	: 1	1	3

**N° 2019-09-010**

**Objet : ACTUALISATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES AGENTS PUBLICS.**

**Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller Municipal**

Les agents municipaux amenés à se déplacer pour les besoins du service ou pour des formations peuvent prétendre, dès lors qu'ils remplissent les conditions fixées par les textes, au remboursement de leurs frais de transport, de repas et d'hébergement.

Lorsque les frais inhérents à ces déplacements professionnels sont avancés par l'agent, ils sont ensuite remboursés par la collectivité au vu de l'ordre de mission et des pièces justificatives.

Dans son principe, cette prise en charge constitue un droit qui ne relève pas des attributions de l'organe délibérant. Toutefois, les textes prévoient que certaines modalités de remboursement sont précisées par délibération dans les limites des plafonds fixés par décret, en particulier concernant l'hébergement.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Le décret n° 2019-139 du 26 février 2019 actualise les conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et les arrêtés du 26 février 2019 modifient les taux des indemnités de mission et des indemnités kilométriques.

Suite à la parution de ces nouvelles dispositions, il est donc proposé de procéder à la mise à jour du dispositif de remboursement des frais engagés pour les déplacements temporaires des agents, selon les barèmes appliqués ci-dessous :

1) Les nouveaux taux d'indemnités kilométriques, si l'agent utilise son véhicule personnel

VOITURE	Jusqu'à 2000 kms	De 2001 à 10000 kms	Après 10 000 kms
De 5 CV et moins	0.29 €	0.36 €	0.21 €
De 6 CV et 7 CV	0.37 €	0.46 €	0.27 €
De 8 CV et plus	0.41 €	0.50 €	0.29 €

Motocyclette de cylindrée supérieure à 125 cm3 : 0.14 €

Vélocycle et autres cycles à moteur : 0.11 €

2) Les nouveaux taux d'indemnités pour l'hébergement sont les suivants :

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Ville de Paris
Hébergement (nuitée + petit déjeuner)	70 €	90 €	110 €

A noter que le montant forfaitaire pour les frais de repas reste inchangé (15,25 €).

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

### **Le Conseil Municipal :**

**\* décide d'appliquer les nouveaux barèmes de remboursement des frais d'hébergement occasionnés par les déplacements temporaires des agents de la collectivité, tels qu'indiqués ci-dessus.**

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Convocation du 19 septembre 2019  
Compte rendu affiché le 27 septembre 2019  
Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019  
Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents :** M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLIET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents :** M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue :** Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>			
Présents	:	27	28	27
Représentés	:	5	4	3
Absent(s)	:	1	1	3

**N° 2019-09-011**

**Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**  
**Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller Municipal**

Le fonctionnement de l'école de musique nécessite que des adaptations régulières soient apportées au temps de travail des enseignants titulaires et contractuels, en fonction du nombre d'élèves inscrits chaque année.

Depuis quelques années, les modifications du temps de travail des enseignants étaient réexaminées tous les trois ans. Afin de tenir compte des besoins réels d'enseignement, il est proposé d'ajuster à chaque rentrée scolaire, le temps de travail des postes, dès le mois d'octobre en comptabilisant les heures enfants et les heures adultes qui seront effectuées sur la période, dans la limite du temps de travail autorisé par le statut particulier des assistants d'enseignement artistique.

Les heures ponctuelles réalisées dans le cadre des projets pédagogiques et artistiques de l'école de musique seront rémunérées en heures complémentaires.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Pour l'année 2019/2020, il est donc proposé de modifier le temps de travail de quatre postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet, quatre postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet et cinq postes d'enseignant à temps non complet en contrat à durée indéterminée.

Un poste de technicien à temps complet a été créé par délibération du 11 juillet 2019 pour recruter un responsable du service bâtiments. Le candidat retenu est titulaire du grade de technicien principal de 1ère classe. Il convient donc de transformer ce poste en un poste de technicien principal de 1ère classe pour permettre le recrutement par voie de mutation.

Par ailleurs, il est proposé de transformer un poste vacant d'adjoint technique à temps non complet 28h30 en un poste d'adjoint technique à temps non complet 25h00. En effet, suite à une mobilité interne d'un agent des écoles occupant un poste à temps complet 25h00, il est envisagé de procéder au recrutement pour le remplacer.

Le Comité Technique du 16 septembre 2019 a émis un avis favorable.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

### **Le Conseil Municipal :**

- \* approuve l'ajustement des temps de travail des enseignants de l'école de musique, à chaque rentrée scolaire ;**
- \* décide la modification des temps de travail des quatre postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet, quatre postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à temps non complet et cinq postes d'enseignant à temps non complet en contrat à durée indéterminée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 ;**
- \* décide la transformation du poste de technicien à temps complet en un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet, et du poste d'adjoint technique à temps non complet 28h30 en un poste d'adjoint technique à temps non complet 25h00 ;**
- \* et modifie ainsi le tableau des emplois :**

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire**



**Luc BERTHOUD**

CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS	SITUATION ACTUELLE	MODIFICATION	NOUVELLE SITUATION
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe			
	- Temps non complet 1,50/20ème	1	-1	0
	- Temps non complet 6,83/20ème	0	+1	1
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe			
	- Temps non complet 7/20ème	1	-1	0
	- Temps non complet 9/20ème	0	+1	1
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe			
	- Temps non complet 5,50/20ème	1	-1	0
	- Temps non complet 6,33/20ème	0	+1	1
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe			
	- Temps non complet 11,70/20ème	1	-1	0
	- Temps non complet 12/20ème	0	+1	1
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe			
	- Temps non complet 4/20ème	1	-1	0
	- Temps non complet 8,67/20ème	0	+1	1

B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe  - Temps non complet 5/20ème - Temps non complet 10/20ème	1  0	-1  +1	0  1
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe  - Temps non complet 6/20ème - Temps non complet 7,42/20ème	1  0	-1  +1	0  1
B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe  - Temps non complet 11/20ème - Temps non complet 13,75/20ème	1  0	-1  +1	0  1
Contractuel CDI	Enseignant école de musique Technique vocale  - Temps non complet 8,50/20ème - Temps non complet 11/20ème	1  0	-1  +1	0  1
Contractuel CDI	Enseignant école de musique Clarinette  - Temps non complet 7,16/20ème - Temps non complet 11,41/20ème	1  0	-1  +1	0  1
Contractuel CDI	Enseignant école de musique Trombone  - Temps non complet 0,85/20ème - Temps non complet 4,08/20ème	1  0	-1  +1	0  1
Contractuel CDI	Enseignant école de musique Flûte à bec  - Temps non complet 1,16/20ème - Temps non complet 3,50/20ème	1  0	-1  +1	0  1

Contractuel CDI	Enseignant école de musique Flûte traversière			
	- Temps non complet 3,83/20ème	1	-1	0
	- Temps non complet 4,33/20ème	0	+1	1
B	-Technicien	1	-1	0
	-Technicien principal de 1ère classe	0	+1	1
C	Adjoint technique			
	- Temps non complet 28h30	1	-1	0
	- Temps non complet 25h00	1	+1	2

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Convocation du 19 septembre 2019  
Compte rendu affiché le 27 septembre 2019  
Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019  
Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents** : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLIET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents** : M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue** : Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b> :	<b>33</b>		
Présents	: 27	28	27
Représentés	: 5	4	3
Absent(s)	: 1	1	3

**N° 2019-00-012**

**Objet** : RÉVISION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

**Rapport de Luc BERTHOUD, Maire**

Conformément à la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Savoie (SDAGV) a été engagée par arrêté préfectoral du 4 avril 2018.

Cette révision a été conduite en plusieurs temps :

- le bilan du SDAGV 2012-2018 (état des lieux des aires de grand passage, des aires d'accueil permanentes, des terrains familiaux locatifs, fréquentations légales et illicites),
- l'évaluation des besoins,
- les principes d'orientations du schéma issus des travaux des différents groupes de travail thématiques, puis discutés avec les EPCI concernés,
- l'écriture du projet de schéma révisé.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Au vu des besoins définis, le schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage propose des actions à mener par les collectivités locales afin de répondre à ces besoins. Par rapport au schéma actuel, il intègre la sédentarisation des gens du voyage et le volet social et économique est développé.

Suite à la commission départementale consultative des gens du voyage du 4 juillet 2019 où le projet de schéma a été présenté, la phase de consultation des EPCI et communes concernés est engagée et c'est dans ce cadre que le Conseil Municipal est invité à émettre son avis.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

***Le Conseil Municipal :***

- \* ***émet un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Savoie 2019-2025 établi le 16 juillet 2019.***

**Projet de SDAGV annexé**

***Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme



**Le Maire**

**Luc BERTHOUD**

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Convocation du 19 septembre 2019  
Compte rendu affiché le 27 septembre 2019  
Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019  
Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents :** M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLTET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents :** M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue :** Mme ROUTIN

**Nombre de Conseillers en exercice :** 33

Présents	:	27	28	27
Représentés	:	5	4	3
Absent(s)	:	1	1	3

**N° 2018-00-013**

**Objet : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 25 JUIN 2019**

**Rapport de Sylvie VUILLERMET, Adjointe**

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts (CGI), tout nouveau transfert de compétence doit donner lieu à une évaluation des charges transférées par les communes à l'intercommunalité.

L'évaluation de la charge nette des transferts est réalisée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui doit établir un rapport évaluant les charges et les produits relatifs à chaque transfert de compétence dans un délai de neuf mois.

Une fois adopté par la commission, le rapport de la CLECT doit faire l'objet d'une approbation par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres à la majorité qualifiée dans un délai de trois mois, c'est à dire par les deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou par la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Ensuite, le Conseil communautaire détermine les montants des attributions de compensation définitives en tenant compte de l'approbation du rapport de la CLECT par les communes : la charge nette des transferts de compétence est déduite de l'attribution de compensation versée par l'intercommunalité aux communes.

Au cours des années 2018 et 2019, la CLECT s'est réunie à plusieurs reprises pour procéder à l'examen des charges transférées à Grand Chambéry ou restituées aux communes.

La CLECT a rendu ses conclusions le 25 juin 2019 sur le montant des charges transférées ou restituées au titre de :

- La restitution de la compétence défense extérieure contre l'incendie
- La restitution de compétences aux communes des Bauges
- Le transfert de la station des Aillons-Margéraz
- La substitution d'Arith et de St François de Sales par Grand Chambéry au sein du Syndicat mixte des stations des Bauges

Sous réserve de l'approbation dudit rapport à la majorité qualifiée des conseils municipaux des 38 communes membres, l'évolution des charges transférées donnera lieu à une modification de l'attribution de compensation de chaque commune concernée en 2019.

Le rapport d'évaluation, adopté à la majorité simple des membres de la CLECT en séance du 25 juin 2019, se trouve annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est dès lors invité à se prononcer sur ce rapport.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-5,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2018 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole Coeur des Bauges,

Vu le rapport de la CLECT, annexé à la présente délibération, adopté en sa séance du 25 juin 2019, portant sur la restitution de la compétence défense extérieure contre l'incendie, la restitution de compétences aux communes des Bauges, le transfert de la station des Aillons-Margéraz, la substitution d'Arith et de St François de Sales par Grand Chambéry au sein du Syndicat mixte des stations des Bauges.

Vu les décisions de la CLECT du 5 mars et du 25 juin 2019,

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

### **Le Conseil Municipal :**

**\* approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 25 juin 2019 portant sur l'évaluation des charges transférées ou restituées au titre de :**

- **La restitution de la compétence défense extérieure contre l'incendie**
- **La restitution de compétences aux communes des Bauges**

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

- **Le transfert de la station des Aillons-Margéraz**
  - **La substitution d'Arith et de St François de Sales par Grand Chambéry au sein du Syndicat mixte des stations des Bauges,**
- \* mandate Monsieur le Maire pour notifier la présente délibération à Grand Chambéry.**

Rapport de la CLECT annexé

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire**



**Luc BERTHOUD**

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Convocation du 19 septembre 2019  
Compte rendu affiché le 27 septembre 2019  
Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019  
Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents :** M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLINET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents :** M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue :** Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice :</b>	<b>33</b>		
Présents	: 27	28	27
Représentés	: 5	4	3
Absent(s)	: 1	1	3

**N° 2018-00-014**

**Objet : RÉVISION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE LA MOTTE-SERVOLEX AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

**Rapport de Sylvie VUILLERMET, Adjointe**

Conformément au code général des impôts (CGI), les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont la possibilité de modifier le montant des attributions de compensation de leurs communes membres selon certaines conditions.

En effet, Selon les dispositions de l'alinéa 1<sup>o</sup>bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixées librement par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils municipaux des communes membres intéressées en tenant compte du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

La CLECT s'est réunie le 25 juin 2019 pour étudier et émettre un avis sur l'évolution des attributions de compensation des 24 communes antérieurement membres de la Communauté d'agglomération de Chambéry métropole consécutivement à l'évolution statutaire 2019 de Grand Chambéry et afin de poursuivre le subventionnement de l'Association pour la Maison de la Culture de Chambéry et de la Savoie (AMCCS) par les communes.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## Extrait du registre des délibérations

Ainsi, le rapport de la CLECT adopté en séance du 25 juin 2019, propose :

- Une révision du montant des AC des 23 communes antérieurement membres de la Communauté d'agglomération de Chambéry métropole hors Chambéry selon les montants des participations 2018 au fonctionnement de cet équipement ;
- Une révision de l'AC de la commune de Chambéry du même montant, lui permettant d'obtenir les moyens pour se substituer à l'agglomération dans le versement de cette subvention.

Compte tenu des éléments précédemment exposés, le montant des AC 2019 révisées hors transfert de compétences s'établit selon le tableau ci-après :

abc = a-bNom de la commune Calcul	AC définitives 2018 (en €)	Montant de la révision des AC (subvention Espace Malraux)	AC 2019 révisées hors transferts de compétences * (en €)
BARBERAZ	186 473 €	8 634 €	177 839
BARBY	467 927 €	5 449 €	462 478
BASSENS	779 402 €	8 937 €	770 465
CHALLES -LES- EAUX	286 782 €	12 240 €	274 542
CHAMBERY	22 603 073 €	-137 000 €	22 740 073
COGNIN	333 123 €	10 147 €	322 976
CURIENNE	21 093 €	910 €	20 183
JACOB BELLECOMBETTE	-29 868 €	6 188 €	- 36 056
LA MOTTE-SERVOLEX	3 151 692 €	26 657 €	3 125 035
LA RAVOIRE	1 947 145 €	18 961 €	1 928 184
LA THUILE	36 339 €	454 €	35 885
LES DESERTS	115 417 €	2 339 €	113 078
MONTAGNOLE	214 197 €	2 051 €	212 146
PUYGROS	16 165 €	502 €	15 663
ST ALBAN LEYSSE	954 688 €	12 498 €	942 190
ST BALDOPH	235 685 €	5 401 €	230 284
ST CASSIN	32 687 €	1 377 €	31 310
ST JEAN D'ARVEY	2 350 €	2 757 €	- 407
ST JEOIRE PRIEURE	143 429 €	2 557 €	140 872
ST SULPICE	27 187 €	1 340 €	25 847
SONNAZ	106 571 €	2 935 €	103 636
THOIRY	12 078 €	603 €	11 475
VEREL PRAGONDRAN	2 650 €	697 €	1 953
VIMINES	-2 097 €	3 366 €	- 5 463
<b>TOTAL</b>	<b>31 644 188 €</b>		<b>31 644 188</b>

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

A ce stade, il est à noter que le mécanisme de révision des AC 2019 ne tient pas compte de l'impact des transferts de compétences en cours ni du montant des AC prévisionnelles 2019. La révision est appliquée uniquement sur le montant des AC définitives 2018.

En fin d'année 2019, suite à l'approbation de la révision des AC présentée dans ce rapport d'une part et d'autre part suite à l'approbation des rapports d'évaluation de la CLECT relatifs aux transferts de compétences, les AC définitives 2019 seront fixées par le Conseil communautaire et une régularisation des montants interviendra avant le 31 décembre 2019.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2018 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole Coeur des Bauges,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Grand Chambéry du 20 décembre 2018 arrêtant le montant des attributions de compensation 2018 de ses communes membres,

Vu le rapport de la CLECT annexé à la présente délibération, adopté en sa séance du 25 juin 2019, portant sur la révision des attributions de compensation des 24 communes antérieurement membres de CA Chambéry métropole,

Vu l'avis favorable de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 25 juin 2019,

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

### **Le Conseil Municipal :**

- \* d'approuver le montant de l'attribution de compensation 2019 révisée de la commune de La Motte-Servolex soit 3 125 035 euros,**
- \* de mandater Monsieur le Maire pour notifier la présente délibération à Grand Chambéry.**

Rapport de la CLECT annexé

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ**

**par 18 voix pour, 2 contre (P. PENDOLA, R. RODRIGUEZ) et 8 abstentions (A. ROUTIN, L. GRILLAUD, A. GAGET, D. CALLEWAERT, J. EVROUX, J. DESSEIGNE, E. LEFEBVRE, J.C. SANDRAZ)**

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
  
Luc BERTHOUD



Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

Convocation du 19 septembre 2019

Compte rendu affiché le 27 septembre 2019

Transmission au contrôle de légalité le 27 septembre 2019

Extraits du registre des délibérations mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le 25 septembre deux mille dix neuf, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

**Présents** : M. BERTHOUD - Mme ROUTIN - M. MITHIEUX - Mmes VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*) - BOISSELON - MM. CARENCO - GAGET - Mme WILLIGENS - M. GRILLAUD - Mme ODIER - M. CALLEWAERT - Mme EVROUX - MM. VINCENT - FOLLIET - SANDRAZ - Mmes IANNUZZI - JACQUEMIN - VERNAZ - MADELAINE - MM. DESSEIGNE - LEFEBVRE - LAIGNEL - Mlle PIQUET - M. CHARVIN - Mme PAYSAN - M. PENDOLA - Mme RODRIGUEZ

**Procurations :**

M. BOLLON à M. BERTHOUD  
Mme STINTZY à M. MITHIEUX (*pour les délibérations n° 1, 13 et 15*)  
M. HELIES à Mme ROUTIN  
Mme BUNOZ à Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 1, 12, 13, 14 et 15*)  
M. VALENTINO à Mme PAYSAN

**Absents** : M. HOCHARD - Mme VUILLERMET (*pour les délibérations n° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11*)

**Secrétaire de séance élue** : Mme ROUTIN

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b> :	<b>33</b>		
Présents	: 27	28	27
Représentés	: 5	4	3
Absent(s)	: 1	1	3

**N° 2019-09-015**

**Objet : MOTION RELATIVE A L'URGENCE CLIMATIQUE**

**Rapport de Luc BERTHOUD, Maire**

Depuis plusieurs mois, l'urgence climatique mobilise de plus en plus de citoyens en France, en Europe et dans le monde. La dégradation de l'environnement prend des proportions alarmantes, ainsi que le soulignent de nombreuses études, dont la plus récente, le rapport de l'IPBES (plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques), publié début mai, qui évalue à un million le nombre d'espèces menacées d'extinction au cours des prochaines décennies.

L'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre entraîne un dérèglement sans précédent du climat mondial. Tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique et environnementale. Les cinq dernières années (2015 à 2019) constituent la période la plus chaude jamais enregistrée depuis 1950.

Au niveau de notre territoire, nous constatons comme ailleurs la fréquence et la durée en hausse des épisodes de canicule. Nous déplorons trop souvent les pics de pollution et une qualité de l'air dégradée. La sécheresse impacte la ressource en eau. Les précipitations, plus rares, se révèlent aussi plus violentes et accompagnées de fortes rafales de vent.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

De plus en plus, les particuliers et les associations s'interrogent et interpellent les pouvoirs publics. C'est pourquoi il paraît naturel de relayer ces inquiétudes légitimes auprès des États – alors même que se tient actuellement la 74ème assemblée générale des Nations Unies - afin d'accélérer les démarches de transition énergétique, pour accompagner les efforts de tous les acteurs et notamment des collectivités locales.

Ainsi à La Motte-Servolex, depuis plus de dix ans afin de préserver notre environnement, de tendre vers un développement plus durable en faveur de la biodiversité et du cadre de vie, de nombreuses actions ont été engagées parmi lesquelles :

- démarche zéro pesticide sur les espaces publics engagée dès 2010 en lien avec le CISALB,
- réservoirs de biodiversité dans des parcs publics en partenariat avec la LPO, pour une surface cumulée de 6 hectares,
- élaboration en 2016 d'un inventaire exhaustif de la biodiversité communale, accompagné de la mise en œuvre d'un plan d'actions biodiversité en ville : plantation de haies (3 500 ml) et création de prairies fleuries (11 000 m2),
- depuis 2011, soutien et promotion des cultures dérobées polliniques, via notamment des subventions aux « bonnes pratiques agricoles » ; promotion des circuits courts,
- labellisation PEFC de la forêt communale (512 hectares), création de onze îlots de sénescence sur une surface de 20 hectares, implantation d'hôtels à insectes, création de mares, création de spirale des herbes aromatiques,
- information et pédagogie auprès du grand public (village du développement durable, concours du jardin écologique notamment), démarche participative pour l'Agenda 21 communal,
- soutien à la mobilité douce par le versement de 340 subventions pour l'achat de vélo à assistance électrique (budget 49 774 €),
- acquisition dès 2016 d'un vélo à hydrogène dans le cadre d'une démarche expérimentale, et en 2020 La Motte-Servolex sera la 1ère ville de la région Auvergne Rhône-Alpes à disposer d'une voiture à hydrogène tout en accueillant sur son territoire la station de recharge H2O,
- soutien à la production d'électricité photovoltaïque : 83 subventions versées (budget 24 900 €),
- développement du photovoltaïque sur les bâtiments communaux : 477 m2 installées sur quatre bâtiments, soit une production annuelle moyenne de 77 500 kWh (équivalent à la consommation électrique moyenne de 16 foyers français),
- soutien à la chaleur renouvelable (bois, solaire) : 100 subventions versées pour un montant de 30 050 €,
- soutien à l'isolation des bâtiments : 25 subventions versées pour un montant de 10 822 €,
- développement du bois énergie : 600 mètres cubes de plaquette forestière produite et consommée localement par an, soit 600 000 kWh d'énergie renouvelable produite (réduction annuelle d'émission de 133 tonnes de CO2 par rapport au gaz naturel),
- projet de géothermie sur deux bâtiments communaux, pour une production annuelle d'EnR estimée à 86 600 kWh (réduction annuelle d'émission de 34 tonnes de CO2 par rapport au gaz naturel),

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 25 septembre 2019

## *Extrait du registre des délibérations*

- remplacement des ampoules classiques par des ampoules LED basse consommation dans les bâtiments communaux, ainsi que pour l'éclairage public extérieur (1 168 luminaires remplacés, soit 54 % du parc total pour une baisse de consommation de 700 000 kWh par an),
- aménagement de l'éco hameau des Granges, dans le respect de la démarche nationale écoquartier et avec pour objectif de restaurer et de préserver la zone humide de la Fontaine à Janon.
- action de désimperméabilisation des sols place Millon (1682 m2) et place Péguy (600 m2)
- labellisation de deux parcs publics « espaces sans tabac » en partenariat avec la Ligue contre le cancer, pour préserver la santé publique et l'environnement.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

### **Le Conseil Municipal :**

- \* **confirme les actions déjà engagées par la commune et entend les poursuivre au service du développement durable, de l'environnement et de la biodiversité,**
- \* **déclare soutenir la démarche de déclaration d'urgence climatique approuvée ces derniers mois par de nombreux parlements nationaux et collectivités territoriales à travers le monde,**
- \* **souhaite pour ce faire la mobilisation de tous : citoyens, associations, acteurs économiques, collectivités territoriales, États et institutions internationales.**

**Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré  
Pour extrait certifié conforme

**Le Maire**



**Luc BERTHOUD**